

Défense Info

Sommaire

CE QU'IL FAUT RETENIR

Le retour du Charles de Gaulle p.2

La « Reapermania » p.3

L'activité de l'armée de l'Air explose p.3

En bref « activités des forces... » p.3

« La France a fait le choix d'augmenter son budget de la Défense » p.4

Le plan de l'Union européenne contre les trafics de migrants en Méditerranée p.6

En bref « stratégies, politiques, budget... » p.7

L'A400M dans la tourmente p.8

Encore un ! p.9

La Pologne achète français p.10

Un pick-up crée la polémique p. 11

Le casse-tête des BPC russes p.11

En bref « industries... » p.11

Les députés attirent l'attention de monsieur le ministre de la Défense p.13

Le groupe aéronaval. Le *Charles de Gaulle* et le groupe aéronaval sont de retour à Toulon. Leur périple qui a duré 127 jours les a conduits en Méditerranée, en mer Rouge, dans le golfe Persique et dans l'océan Indien. [Lire la suite](#)

Le Reaper dans l'armée de l'Air. Un troisième drone MALE Reaper MQ-9 a été livré à la France et affecté à l'escadron 1/33 Belfort. Basé à Niamey au Niger, il a été directement engagé dans l'opération Barkhane. [Lire la suite](#)

L'activité de l'armée de l'Air. Sortie de ses cadres opérationnels fixés par le Livre Blanc de 2013, l'armée de l'Air doit faire face à la surconsommation de son potentiel technique et humain. [Lire la suite](#)

Le budget de la Défense. Un peu plus de 9 milliards d'euros de crédits budgétaires supplémentaires ont été attribués à la Défense. Ils doivent permettre à nos armées de s'adapter aux nouvelles menaces qui pèsent sur notre pays. Les effectifs seront moins réduits que prévus et de nouveaux équipements acquis. [Lire la suite](#)

Migrants en Méditerranée. L'Union européenne va renforcer sa présence en Méditerranée. Elle va y accroître ses moyens navals pour les opérations de sauvetage des migrants et surtout mettre en œuvre un plan de lutte contre les passeurs qui opèrent depuis la Libye. [Lire la suite](#)

L'Airbus A400M. Après l'accident d'un A400M qui s'est écrasé lors d'un vol d'essai près de Séville faisant deux morts, le programme est sous le feu des plus vives critiques. [Lire la suite](#)

Le Rafale. Dassault Aviation vient de remporter un troisième succès à l'export. Le Qatar a commandé 24 Rafale avec une option sur 12 autres pour un montant de 6,3 milliards d'euros. [Lire la suite](#)

La Pologne. Le Caracal a été retenu par la Pologne dans le cadre d'un appel d'offres portant sur l'acquisition de 50 hélicoptères de manœuvre. D'autres contrats en perspective. [Lire la suite](#)

Le Ford Ranger dans l'armée de Terre. Compte tenu de la grande usure des Peugeot P4, l'armée de Terre a choisi le pick-up Ford Ranger pour ses besoins immédiats. Une décision mal accueillie. [Lire la suite](#)

Les BPC russes. La France propose la résiliation du contrat des BPC russes et le remboursement des sommes versées. Elle demande aussi de pouvoir les revendre. Le Kremlin ne l'entend pas ainsi. [Lire la suite](#)

ACTIVITE DES FORCES ET ENVIRONNEMENT OPERATIONNEL

Le retour du Charles de Gaulle

Le 19 mai, après 127 jours de mission, le porte-Avions *Charles de Gaulle* et les autres bâtiments du groupe aéronaval (GAN) qui ont constitué la Task Force 473 sont rentrés à Toulon. Ils étaient partis depuis le 13 janvier 2015. Retour sur leur périple.

Après une patrouille avec la force maritime de l'OTAN déployée en Méditerranée et quelques séquences opérationnelles avec les marines grecques et italiennes, le GAN s'est ensuite dirigé vers la mer Rouge où il a participé à un exercice « White Shark » et à une patrouille opérationnelle avec les forces armées saoudiennes. Entré dans le golfe Persique, le GAN, à partir du 23 février, a été engagé dans l'opération Chammal.

Le GAN était composé du porte-avions *Charles de Gaulle*, de la frégate de défense aérienne *Chevalier Paul*, de la frégate anti-sous-marine *Jean de Vienne*, du pétrolier ravitailleur *Meuse* et du sous-marin nucléaire d'attaque *Améthyste*. La frégate anti-sous-marine britannique HMS *Kent* a été intégrée jusqu'à la mi-avril au système de protection du groupe.

Tirant un premier bilan du déploiement Arromanches et notamment de sa participation à l'opération Chammal, le commandant du GAN, le contre-amiral Chaperon, a estimé qu'elle a été un succès. En effet, en complément du dispositif de l'armée de l'Air, le GAN a engagé pendant deux mois, grâce à un taux de disponibilité remarquable, ses 12 Rafale, 9 Super Etendard modernisé et son E2C-Hawkeye au-dessus de l'Irak, au rythme de 10 à 15 sorties par jour. Ils ont pu ainsi appuyer les forces irakiennes et kurdes dans leur combat contre Daech avec des frappes ciblées et des missions de reconnaissance. Par ailleurs, l'E2C – Hawkeye du *Charles de Gaulle* a conduit quasi-quotidiennement des missions de contrôle de l'espace aérien en étroite coopération avec les Hawkeye du porte-avions *USS Carl Vinson*. Le *Charles de Gaulle* a ainsi opéré pendant plus de deux mois sous le contrôle d'USNAVCENT basé à Bahreïn et au

sein de la Task Force 50 rassemblée autour du *Carl Vinson*. Durant la relève de celui-ci par le porte-avions *USS Théodore Roosevelt*, le *Charles de Gaulle* a assuré la permanence aéronavale au sein du dispositif américain à la plus grande satisfaction de l'US Navy démontrant ainsi un fort niveau d'intégration à la fois opérationnelle et logistique et une grande confiance entre les deux marines. Une première dont nos marins avouent être particulièrement fiers.



A la sortie du golfe Persique, cap sur Goa, où le GAN a participé du 28 avril au 2 mai à la 14^{ème} édition de l'exercice « Varuna ». Le groupe indien participant à l'exercice était rassemblée autour du porte-avions *Viraat* et de ses Sea Harrier. Il comprenait également des frégates, un sous-marin de type *Shishumar* et des avions de patrouille maritime Poséidon P-8I. Les dix navires de combat impliqués dans « Varuna » se sont livrés pendant cinq jours à des exercices dans des domaines aussi variés que la lutte anti-sous-marine, la lutte antinavires, la défense anti-aérienne. Quant aux avions, ils se sont entraînés ensemble au combat aérien ainsi qu'à l'attaque de cibles maritimes. Les deux marines ont pu ainsi à travers 17 exercices maritimes et 120 sorties aériennes développer leur interopérabilité, améliorer leur niveau de coordination et renforcer leur connaissance mutuelle. Les liens d'amitié se sont, bien évidemment, renforcés et ce au bénéfice d'une plus grande sécurité maritime dans l'océan Indien. C'était la 5^{ème} fois que le GAN participait à « Varuna ».

De retour en Méditerranée et avant de regagner son port d'attache, le *Charles de Gaulle* a pu offrir quelques jours d'entraînement aux jeunes pilotes de l'aéronavale tout en poursuivant sa mission de présence dans la zone. Après

quelques jours de repos, il sera prêt à répondre à toute nouvelle sollicitation opérationnelle.

La « Reapermania »

Avec l'arrivée d'un troisième drone MALE REAPER MQ-9, l'armée de l'Air dispose désormais d'un plot complet constitué de trois aéronefs pilotés à distance et de deux cabines de conduite.

Affecté à l'escadron 1/33 Belfort, il a été directement déployé, comme les deux autres, sur la base de Niamey au Niger et engagé dans l'opération Barkhane.

Depuis leur arrivée sur zone, les REAPER ont effectué 5.000 heures de vol.

Avec des vols de 24 heures à 10.000 mètres d'altitude, ces drones apportent une précieuse capacité de reconnaissance et de surveillance pour les troupes au sol, complémentaire de celle des avions pilotés. Pour le général Denis Mercier, chef d'état-major de l'armée de l'Air, « il serait aujourd'hui difficile de s'en passer ». Il ajoute « qu'ils garantissent une permanence de la surveillance indispensable à nos opérations et permettent d'assez bien suivre les groupes terroristes au Mali ».



Un deuxième plot de trois drones REAPER MQ-9 devrait être commandé cet été pour une livraison en 2016. Il s'agira de systèmes Block-1, la version Block-5 initialement retenue n'étant pas disponible avant 2017. La loi de programmation militaire 2014-2019 prévoit l'achat deux autres plots, soit un total de 12 drones REAPER MQ-9.

Le drone est appelé à prendre une place importante dans l'armée de l'Air française sans toutefois remplacer les avions pilotés, un débat qui reste d'ailleurs ouvert aux Etats-Unis où les échanges sont parfois vifs à ce sujet. Pour le chef d'état-major de l'armée de l'Air française, s'agissant des drones : « la question du futur n'est pas de savoir si tel ou tel avion sera

remplacé par un drone, mais d'imaginer un système qui interconnectera dans les meilleures conditions possibles des Rafale et des drones de combat, par exemple... Tel est l'environnement auquel nous réfléchissons ».

L'activité dans l'armée de l'Air expose

Selon son chef d'état-major, l'armée de l'Air doit faire face à deux problèmes : la suractivité et la surintensité. Elle dépasse le cadre de ses cadres opérationnels fixés par le Livre blanc de 2013, ce qui entraîne une surconsommation de son potentiel technique et humain. Quelques chiffres pour le constater.

- 231 décollages sur alerte au premier trimestre 2015,
- 4.000 aviateurs mobilisés dans les missions intérieures (dont le plan Vigipirate),
- en moyenne deux évacuations sanitaires de soldats blessés par semaine,
- un engagement conséquent dans trois OPEX : Barkhane, Sangaris, Chammal,
- 12.000 heures de vol (estimation) en 2015 pour les avions de chasse contre 6.500 en 2014,
- des problèmes de disponibilité pour les Transall et les C-135FR dont le potentiel d'activité est presque entièrement transféré sur les OPEX. L'entraînement des équipages en fait les frais : 150 heures de vol par an pour les jeunes pilotes de transport au lieu des 400 nécessaires, 120 heures pour ceux des ravitailleurs,
- 30% du personnel sur Mirage 2000D en permanence projeté en opération,
- près de six mois sur douze en OPEX pour la plus grande partie des spécialistes, certains comme ceux du 25^{ème} régiment du Génie de l'Air passant entre 200 et 250 jours par an à l'extérieur,

Des chiffres qui témoignent d'une réalité aux conséquences opérationnelles « fragilisantes » auxquelles il va bien falloir faire face.

En bref

Le Dixmude a accueilli à son bord, pendant une dizaine de jours, deux cadets de la marine chinoise provenant de la Naval University of Engineering. Ils ont pu ainsi participer à l'exercice MACOPEX organisé par

les officiers-élèves de l'Ecole Navale ainsi qu'aux diverses activités du bord.

La connaissance mutuelle entre les deux marines se développe progressivement. Deux officiers français ont eu l'occasion d'embarquer récemment entre Toulon et Athènes sur la frégate *Yun Cheng* et deux autres entre Papeete et Cairns sur le navire école *Zheng He*. Rappelons que, début avril, l'amiral Rogel, chef d'état-major de la marine, était accueilli par son homologue l'amiral Wu Shengli. A cette occasion, il a visité le porte-avions *Liaoning* et a été reçu par le général Fang Fenghui, chef d'état-major général de l'armée de libération.

Une information judiciaire a été ouverte par le parquet de Paris après les accusations de viols sur mineurs contre des soldats français en république Centrafricaine.

Quatorze militaires français seraient mis en cause par les témoignages de six enfants de 9 à 12 ans. Les faits présumés auraient été commis entre décembre 2013 et juin 2014. Suite à une enquête sur place, un rapport du Haut-commissariat pour les droits de l'homme rédigé en juin 2014 et faisant état d'abus sexuels contre des enfants réfugiés dans le camp de M'Poko à Bangui placé sous protection française avait été transmis par un fonctionnaire de l'ONU, en juillet 2014, au ministère de la Défense. Celui-ci l'avait alors immédiatement remis à la justice qui ouvrait fin juillet 2014 une enquête préliminaire. Mais les enquêteurs n'avaient pas été autorisés à interroger les enfants ni à rencontrer l'auteur du rapport dont la levée de l'immunité avait été refusée par l'ONU. Ses réponses par écrit sont parvenues le 29 avril 2015 au parquet. Parallèlement une enquête de commandement était lancée et conclue en août 2014. Déclassifiée, les juges d'instruction saisis depuis le 7 mai 2015 vont pouvoir en disposer. Des soldats tchadiens et guinéens sont également mis en cause. Le ministre de la Défense évoque « une enquête complexe » et la prudence s'impose pour un dossier aussi sensible.

STRATEGIES, POLITIQUES, BUDGET ET ORGANISATION DE LA DEFENSE

« La France a fait le choix d'augmenter son budget de la Défense » - *Jean-Yves Le Drian*

Un conseil de défense s'est tenu le 29 avril dernier à l'issue duquel le président de la

République a annoncé les mesures qu'il entendait prendre pour permettre à nos armées de s'adapter à l'évolution des menaces qui pèsent sur notre pays. Le 20 mai, en conseil des ministres, était présenté par le ministre de la Défense le projet de loi actualisant la loi de programmation militaire pour les années 2014 à 2019. Ce projet reprend les décisions arrêtées par le président de la République lors du Conseil de défense du 23 avril. En voici, résumées, les principales.



1 – sanctuarisation des crédits du ministère de la Défense à 31,4 milliards d'euros en 2015 « sans appel à des ressources extérieures ». Il s'agira uniquement de crédits budgétaires. Exit donc une grosse partie des recettes exceptionnelles (essentiellement la vente des fréquences 700 MHz). En 2015, il ne faudra trouver que 230 millions d'euros de recettes exceptionnelles contre 2,37 milliards précédemment. Au total, ce sont quelque 5,25 milliards d'euros de recettes exceptionnelles qui seront transformées en crédits budgétaires sur la période 2015-2019. Exit également les très contestées sociétés de projet. L'amendement au projet de loi « Macron » visant à réintroduire l'article qui leur était relatif a été retiré par le gouvernement.

2- octroi de 3,8 milliards d'euros de crédits supplémentaires sur les quatre prochaines années. Ce qui porte le montant des ressources (hors pensions) à 162,4 milliards d'euros sur la période 2015-2019. Ces ressources seront, à partir de 2015, intégralement composées de crédits budgétaires et de produits de cessions immobilières ou d'équipements militaires (930 millions d'euros seulement). Les 3,8 milliards supplémentaires se répartiront de la manière suivante : 600 millions en 2016, 700 millions en 2017, 1 milliard en 2018, 1,5 milliard en 2019. Ils seront utilisés pour financer la moindre déflation des effectifs (2,8 milliards), l'entretien

des matériels (500 millions) et l'achat de nouveaux équipements (500 millions).

3 – moindre déflation des effectifs avec le maintien de 18.750 équivalents temps pleins (ETP) sur les 33.675 suppressions prévues pour la période 2014-2019. La force opérationnelle terrestre se verra renforcée en passant à 77.000 hommes (66.000 prévus dans la loi de programmation militaire initiale). La cyberdéfense et le renseignement en bénéficieront également avec respectivement 520 et 650 personnes en plus.

4 – mise en œuvre d'un contrat « protection » permettant le déploiement sur le territoire national d'un effectif « durable » de 7.000 soldats pouvant monter à 10.000 pendant quatre semaines. La contribution de la réserve opérationnelle militaire sera également accrue avec le recours de nouvelles conditions d'appel, plus souples et plus réactives. Son effectif passera de 28.000 à 44.000 réservistes avec accroissement du nombre de jours d'activité.

5 – effort sur l'équipement des forces. 88 milliards d'euros y seront consacrés sur la période 2015-2019 soit une dotation annuelle de 17,6 milliards d'euros. Il est à noter que sur cette période 500 millions d'euros supplémentaires (voir 2) par rapport à ce qui était initialement prévu seront octroyés au bénéfice de l'entretien programmé des matériels, soumis à de fortes pressions en OPEX, pour assurer un taux de disponibilité maximum. Par ailleurs, 1,5 milliard seront consacrés à de nouveaux équipements dont 1 milliard proviendront d'économies réalisées sur la baisse du prix du pétrole et sur une inflation plus faible que prévue et 500 millions sur les nouveaux crédits obtenus (voir 2).

Avec cette nouvelle enveloppe, l'armée de Terre se verra dotée de 7 hélicoptères « Tigre » supplémentaires et la cadence de livraison des NH90-TTH sera augmentée (6 appareils supplémentaires). La livraison des avions ravitailleurs MRTT « Phénix » sera avancée, entre 2018 et 2025. 12 « Phénix » ont été commandés. L'armée de l'Air disposera également de 25 pods de désignation laser « Talios » supplémentaires pour ses Rafale et Mirage 2000, d'une nouvelle charge utile « Roem » (renseignement d'origine électromagnétique) pour les drones « Reaper », ainsi que d'un troisième satellite de type « CSO » (composante spatiale optique) réalisé en coopération avec l'Allemagne dans le cadre du programme MUSIS. Par ailleurs, compte

tenu des problèmes survenus avec l'A400M, il est étudié l'acquisition d'avions de transport tactique « Hercules » dont deux seront équipés pour le ravitaillement en vol et deux autres pourraient être armés pour les forces spéciales (missiles air-sol Griffin de Raytheon). Quant à la Marine nationale, elle disposera d'un quatrième B2M (bâtiment multisessions) qui sera basé à la Réunion et de quatre BSAH (bâtiment de soutien et d'assistance hauturiers) pour remplacer ses remorqueurs de haute mer (RHM), son remorqueur ravitailleur (RR) ainsi que des bâtiments de soutien de région (BSR). Côté frégates, six FREMM anti seront livrées d'ici 2019. Les deux suivantes, livrées en 2021 et 2022, verront leurs capacités de défense aérienne renforcées. Enfin, le programme des FTI (frégates de taille intermédiaire) sera avancé avec la livraison d'une première frégate en 2023. En attendant, et pour assurer la transition sans trop de problèmes, les FLF (frégates furtives) seront rénovées avec ajout d'un sonar.



6 – rénovation de la concertation au sein des armées avec la création d'un droit d'association professionnelle adapté à l'état militaire.

Ces mesures représentent pour nos armées, comme l'a souligné le président de la République, un effort très important qui témoigne de la gravité de la situation et ce au moment même où il demandé aux différents ministères de nouvelles baisses sur les dépenses publiques à hauteur de 2,6 milliards d'euros. Si l'effort budgétaire mérite d'être salué, il s'agit de la première augmentation du budget de la Défense depuis la fin de la guerre froide, le ministère de la Défense n'en reste pas moins lucide et prévient « nous sommes encore hyper-serrés au vu de l'engagement de nos forces sur le terrain ... ».

Le plan de l'Union européenne contre les trafics de migrants en Méditerranée

Lors du Conseil européen de 23 avril dernier, après un naufrage qui avait fait 800 morts pour un seul navire, les chefs d'Etat et de gouvernement décidaient de renforcer la présence de l'Union européenne en mer Méditerranée afin de répondre à l'urgence d'une situation humanitaire liée à l'afflux de migrants passant par la Libye. Ils s'engageaient alors à tripler les moyens de l'opération Triton pilotée par FRONTEX, l'Agence européenne pour la gestion de la coopération européenne aux frontières extérieures des Etats membres de l'Union européenne. Ceux-ci n'étaient, jusqu'à présent, que de 2,9 millions d'euros par mois auxquels venait s'ajouter un concours des marines nationales européennes relativement limité.



Après cette annonce, La France réagissait immédiatement en mettant à disposition de l'opération Triton l'avis *Commandant Birot*. Malgré une capacité d'accueil limitée, ce patrouilleur de haute mer, le 20 mai dernier, récupérait 297 migrants naufragés après en avoir sauvé 217, le 2 mai, au large de la Libye. D'autres pays se sont alors également engagés à mobiliser des navires et des moyens aériens, comme la Grande-Bretagne avec le *HMS Bulwark* et ses 3 hélicoptères Merlin (le Premier ministre anglais a bien rappelé que son objectif était de sauver des vies et non d'offrir l'asile), l'Allemagne avec l'annonce de la venue de la frégate *Hessen* et du navire de soutien logistique *Berlin*, la Belgique avec le navire de commandement et de soutien logistique *Godetia* ou encore la Norvège qui a décidé d'envoyer un navire civil. Toute cette flotte devrait se mettre en place en cours d'année car cela nécessitera, on s'en doute, encore un peu de concertation entre les gouvernements concernés et l'Union européenne.

Mais, au-delà du renforcement des opérations de sauvetage, les chefs d'Etat et de gouvernement avaient également demandé à Federica Mogherini, la Haute représentante de l'Union pour les Affaires étrangères, de préparer une réponse ferme contre les

passagers de migrants clandestins qui opèrent en particulier depuis la Libye.

C'est chose faite puisque les modalités d'une opération navale de sécurité élaborée par le comité militaire européen ont été présentées et entérinées le 18 mai dernier par les ministres de la Défense et des Affaires étrangères des 28. Cette opération qui vise à priver les passeurs de leurs bateaux est partie intégrante d'un plan plus large destiné à faire face à l'afflux en Europe de demandeurs d'asile. Mais ce plan divise encore, notamment sur la question des quotas d'accueil par pays.

L'opération navale baptisée EUNAVFOR MED se met donc en place et devrait débuter dès le mois de juin si les moyens nécessaires sont réunis d'ici là. Son quartier général sera à Rome et elle sera commandée par l'amiral italien Enrico Credendino.

Elle comptera trois phases. La première consistera en une mise en commun des renseignements détenus sur les réseaux de trafiquants et à compléter les écoutes réalisées en Méditerranée par une surveillance aérienne et radar. Elle permettra de tracer les réseaux ainsi que d'identifier les bateaux des passeurs servant à remorquer les embarcations sur lesquelles sont entassés les migrants et qui sont ensuite laissés à la dérive. La seconde phase conduira à réaliser des interceptions d'embarcations dans les eaux internationales, comme l'autorise le droit international dans le cadre de la lutte contre les trafics d'êtres humains. La troisième, la plus problématique, a pour objectif de neutraliser les moyens nautiques des passeurs dans les eaux territoriales libyennes. Toutefois, pour ce faire, il est indispensable d'obtenir le feu vert des autorités libyennes, mais le pays est plongé dans la plus totale anarchie, ou à défaut une résolution des Nations Unies autorisant les Etats à arraisonner des bateaux suspects dotés de pavillons dans des eaux territoriales et à avoir recours, si nécessaire, à la force. C'est ce à quoi s'emploient les Britanniques, les Français, les Lituaniens et les Espagnols dans le cadre du chapitre 7 de la charte des Nations Unies.

Reste à convaincre les Russes qui sont fermement opposés à des actions pour détruire des navires dans les eaux territoriales libyennes ou dans les ports sans l'accord de l'Etat dont le navire bat le pavillon. Le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-Moon, est lui aussi contre cette option redoutant des conséquences pour les pêcheurs et sur les efforts en vue d'obtenir la

formation d'un gouvernement d'unité nationale en Libye. Toutefois, il semble que les Russes ne soient pas opposés à une opération très encadrée qui consisterait à contrôler et saisir éventuellement les navires des passeurs. Ils ne veulent en aucun cas que cette opération soit le prélude d'une intervention plus vaste en Libye, comme le souhaitent les Italiens. Moscou avait peu apprécié celle en 2011. La situation en Ukraine pourrait aussi s'inviter dans les tractations.



En attendant, la chef de la diplomatie de l'Union européenne, s'active et se montre optimiste pour obtenir cet accord sachant qu'il y a urgence. Urgence humanitaire tout d'abord : l'été arrive et les meilleures conditions météorologiques favoriseront les tentatives de passage. Ensuite, urgence sécuritaire avec le spectre du terrorisme qui plane sur ce trafic. Il peut permettre aux groupes terroristes d'infiltrer les pays de l'Union européenne, voire d'attaquer des bâtiments venus porter secours aux migrants. Comme le rappelait le secrétaire général de l'OTAN, lors de la réunion à Bruxelles des ministres de la Défense et des Affaires étrangères « il peut y avoir des combattants étrangers, des terroristes qui se cachent, se mêlent aux migrants ».

Depuis le début de l'année, 36.690 clandestins ont débarqué en Italie et pas moins de 1.770 migrants ont disparu ou sont morts en mer (source Organisation internationale des migrations). Selon l'agence FRONTEX, entre 500.000 et un million de personnes pourraient tenter de rejoindre l'Europe.

Ce trafic d'êtres humains peut-il être endigué par une opération navale ? Ne risque-t-elle pas de créer un « appel d'air » pour les migrants rassurés par la présence de navires militaires ? Se focaliser ainsi sur les passeurs est-il la solution ? Certains en doutent ou tout du moins jugent cette opération insuffisante. A

commencer par le premier concerné, Matteo Renzi qui estime que « ce n'est pas avec dix bateaux de plus ou de moins que le problème sera réglé. Si on ne parvient pas à régler le problème à la racine, on ne réussira jamais à le résoudre ». La Libye est certes un problème de taille, les trafics prospèrent sur son instabilité. Mais si les candidats à l'émigration ne peuvent plus un jour partir de Libye, est-on certain qu'ils ne trouveront pas un autre territoire de projection « guidés » par les passeurs qui ne sont pas prêts à abandonner si vite leur si fructueux « modèle économique » ? La véritable cause du problème n'est-elle pas ailleurs ?

En bref

« Un véhicule de l'avant blindé fait, en France, 1.000 kilomètres par an. Il faisait 1.000 kilomètres par mois en Afghanistan. Il en fait 1.000 par semaine au Mali... ». Le général Bosser, chef d'état-major de l'armée de Terre, donne ainsi la mesure de l'usure de nos matériels en OPEX et des coûts qu'elle engendre. Pour Christian Eckert, le secrétaire d'Etat au Budget, les surcoûts OPEX devraient atteindre fort probablement le milliard d'euros. Normalement, pour ces surcoûts il est fait appel à la réserve de précaution interministérielle. Celle-ci, constituée de gels de crédits ministériels, est normalement sollicitée en fin d'année pour couvrir des dépenses imprévues. Les autres ministères devraient donc être sollicités tout comme celui de la Défense qui prendra sa part, « et peut-être un peu plus que sa part » comme l'aurait précisé Christian Eckert. Un ministère de la Défense qui va, par ailleurs, avoir à sa charge les surcoûts de l'opération « Sentinelle ».

Le ministère de la Défense a annoncé que le marché de réalisation du nouveau logiciel de paie des militaires avait été notifié à la société SOPRA pour un montant de 128 millions d'euros. « Source solde » remplacera donc le système de versement des soldes LOUVOIS. La Marine nationale sera la première à mettre en service « Source solde » après une période de test en 2016. Le système LOUVOIS est à l'origine depuis 2011 d'importants dysfonctionnements dans le versement des salaires et des primes des personnels militaires, en particulier de l'armée de Terre.

La journée Défense et Citoyenneté (JDC) devrait disparaître. Le président de la République, lors d'une rencontre avec la jeunesse a annoncé qu'elle pourrait être transformée en une journée de formation et d'information. La sensibilisation aux questions de défense sera-t-elle encore au programme ? Existera-t-il encore un contact entre la jeunesse et le monde de la Défense comme le permettait la JDC ? Des questions sur ce lien Armées-Nation qui restent sans réponse et qui inquiètent le député Jean-François Lamour (UMP) alors que, dit-il, « des défis sécuritaires importants attendent peut-être les générations futures ».

Le président de la République a annoncé la création en 2015 de trois centres sur le modèle du service militaire adapté (SMA) : un à Montigny-lès-Metz en Moselle, un autre à Brétigny-sur-Orge (Essonne) et le troisième dont la localisation n'est pas encore précisée mais qui sera situé, très certainement, dans le sud de la France. Ces centres implantés sur des sites militaires relèveront du ministère de la Défense. Ils accueilleront 860 jeunes d'ici la fin 2016 (300 en 2015) dans le cadre du service militaire volontaire (SMV). Présenté comme une expérimentation en métropole du service militaire adapté (SMA), le SMV concerne des jeunes de 17 à 26 ans, pour une durée de six à douze mois. Sous statut militaire, rémunérés 340 euros par mois, ils seront encadrés par l'armée de Terre. Le SMV proposera en plus d'une formation militaire élémentaire, des formations professionnelles en partenariat avec des entreprises (hôtellerie-restauration, BTP, sécurité,...). Financé en grande partie par le ministère de la Défense à hauteur de 35 millions d'euros, des aides régionales et européennes sont également attendues.

François Bayrou s'interroge sur l'emploi de militaires, professionnels qualifiés et confirmés, pour protéger les lieux publics. Il suggère la création d'une organisation de défense civile à l'instar de la garde nationale américaine.

La Chine cherche à installer une base militaire à Obock, ville portuaire située au nord de Djibouti. « Les discussions sont en cours » a déclaré le président djiboutien Ismaïl Omar Guelleh. De plus en plus présente dans une zone qui voit passer 40% du trafic mondial - elle est engagée dans une mission de lutte

contre la piraterie dans le golfe d'Aden - la marine chinoise est déjà autorisée à utiliser le port de Djibouti et ce dans le cadre du partenariat stratégique de sécurité et de défense conclu en février 2014 entre les deux pays. En contrepartie et au titre d'une coopération militaire élargie, Pékin participe au renforcement des capacités opérationnelles des forces armées djiboutiennes, notamment en bateaux de patrouille et en avions (l'armée de l'air djiboutienne devrait acquérir des avions chinois). Doit-on y voir pour la France un risque de perte d'influence voire d'éviction de Djibouti ? D'autant que les Etats-Unis et le Japon y sont déjà installés.

INDUSTRIES, TECHNOLOGIES ET ECONOMIE DE LA DEFENSE

L'A400M dans la tourmente

La branche militaire d'Airbus vient de connaître un nouveau coup dur. Un A400M s'est écrasé, le 9 mai, près de Séville faisant quatre morts et deux blessés parmi les membres de l'équipage. L'appareil, le 23^{ème} de la série, effectuait un vol d'essai. Il devait être remis à la Turquie.

Ce tragique accident vient s'ajouter aux nombreux problèmes que connaît le programme A400M depuis son lancement. Il le fragilise un peu plus au point que certains le considèrent aujourd'hui dans une situation critique.



Lancé en 2003, ce programme a déjà nécessité en 2010 une rallonge de 6,2 milliards soit près d'un tiers du budget initial de 20 milliards d'euros ; rallonge qu'il a fallu « arracher » aux pays partenaires. Et, pour ne rien arranger, Airbus group a encore dû passer une provision supplémentaire de 551 millions d'euros sur son exercice 2014. A ces surcoûts forts peu

appréciés, on s'en doute, se sont ajoutés quatre années de retard dans la livraison des appareils dont certains ont été réceptionnés avec de nombreux défauts. Il a été constaté sur le premier de ceux destinés à la Luftwaffe au moins de 875 manquements. Quant à l'armée de l'Air française qui en a déjà reçu six, elle s'inquiète désormais des capacités réelles de l'appareil notamment en matière d'aérolargage et surtout de ravitaillement en vol d'hélicoptères. En attendant le standard opérationnel supérieur (le SOC 1.5), et malgré un taux de disponibilité encore insuffisant, elle utilise du mieux possible cette nouvelle capacité de transport « longue distance » pour la logistique des OPEX. L'A400M peut emporter 37 tonnes sur 3.300 kms soit trois fois les capacités d'un Transall qui lui doit se ravitailler au moins une fois sur cette distance.

Avion novateur, à la fois de transport stratégique et de transport tactique multirôles, son développement a été particulièrement difficile tant les exigences des armées de l'air des sept Etats partenaires du programme ont été nombreuses, parfois même contradictoires. Elles veulent voir l'A400M remplir toutes sortes de missions dans un large éventail de conditions opérationnelles. Ce travers bien connu des grands programmes européens est, sans doute, à la source de bien de ses problèmes. Par ailleurs, les pressions politiques sur le programme, en particulier pour le choix d'un consortium européen au niveau des moteurs, n'ont, semble-t-il, rien arrangé.

<p>Pays partenaires du programme A400M : Allemagne, Belgique, Espagne, France, Luxembourg, Royaume-Uni, Turquie. 174 commandes à ce jour : Allemagne : 53 / France : 50 / Espagne : 27 / Royaume-Uni : 22 / Turquie : 10 / Belgique-Luxembourg : 8 / Malaisie : 4.</p>
--

Quoi qu'il en soit, la colère gronde chez les clients. La France, compte tenu de son coût, n'est plus très sûre de pouvoir en commander 50 comme initialement prévu. Elle étudie l'acquisition éventuelle de C130J Hercules, au moins 4 pour ses forces spéciales.

Airbus va donc devoir rassurer pour se sortir de la situation critique dans laquelle il se trouve. Même si l'existence de l'A400M n'est pas remise en question - 12 exemplaires ont été déjà livrés sur les 174 commandés - la bataille de l'export n'est pas encore gagnée. Hors

partenaires, le programme ne compte aujourd'hui qu'un seul autre client : la Malaisie.

Encore un !

Après deux ans de négociations (elles avaient commencé en février 2013), le Qatar vient de se porter acquéreur de 24 Rafale - 18 monoplaces et 6 biplaces – avec une option pour 12 autres appareils.

Le contrat signé à Doha en présence de François Hollande, invité pour l'occasion par le Cheik Tamim ben Hamad Al Thani, Emir du Qatar, concerne également la fourniture de missiles de croisières air-sol et de missiles air-air par MDBA / Safran ainsi qu'un accord de coopération d'Etat à Etat pour la formation de 36 pilotes et d'une centaine de mécaniciens. Le tout est évalué à 6,3 milliards d'euros. Les Rafale qataris seront livrés à partir de 2018 au rythme de 11 par an.



Il s'agit du troisième succès à l'exportation pour Dassault Aviation, après l'Egypte et l'Inde (même si ce dernier contrat n'est pas encore finalisé). Un succès qu'Éric Trappier, PDG de Dassault Aviation, explique, bien entendu, par les qualités de cet avion de combat multirôles, « *combat proven* », capable de remplacer sept avions différents. Il souligne également la forte mobilisation des plus hautes autorités de l'Etat français : présidence, ministère de la Défense et ministère des Affaires étrangères. Jean-Yves Le Drian s'est déplacé au Qatar pas moins d'une dizaine de fois depuis le début des négociations. Ce qui donne la mesure de son implication dans la conduite des négociations et de son soutien aux industriels concernés.

Mais passée l'euphorie de ces succès commerciaux très vite engrangés, il faut aussi se préparer à respecter les contrats passés et à fournir les appareils en temps voulu. Dassault Aviation va devoir ainsi doubler les cadences de production. Ce qu'il assure qu'il fera « sans

problème » ayant la possibilité de monter à un rythme de 2,5 avions par mois et ce pour traiter notamment le contrat indien. En attendant, la chaîne d'assemblage actuelle de Mérignac peut tout à fait absorber les contrats égyptien et qatari puisque les avions « export » se substitueront aux avions « français ». Trois Rafale destinés à l'armée de l'Air seront prélevés en 2015 sur la chaîne au profit du contrat égyptien.

Il en sera de même pour les 500 sous-traitants qui devront suivre la cadence et éviter toute rupture d'approvisionnement (voir ce qui se passe aujourd'hui avec l'A400M). Le premier d'entre eux, Thalès qui représente 22% du programme vient d'ailleurs de tester sa chaîne de montage qui pourra traiter, elle aussi, jusqu'à 2,5 Rafale par mois.

Après ce contrat passé avec le Qatar, les commandes de Rafale devraient atteindre, très vite, la parité entre appareils destinés à la France et ceux destinés à l'exportation. Une parité que le Mirage 2000 avait obtenue en son temps.

En tout cas, le Rafale contribue largement au succès à l'étranger de notre industrie de l'armement pour laquelle l'année 2015 devrait être exceptionnelle. « Si on ajoute les Rafale, les hélicoptères et les ventes dans le domaine naval, nous avons engrangé plus de 15 milliards d'euros de commandes cette année » a récemment déclaré le ministre de la Défense, ajoutant que « cela représente près de 30.000 emplois nouveaux sur plusieurs années pour ce secteur industriel ». Et ce n'est peut-être pas fini. Les Emirats arabes unis s'intéressent toujours au Rafale (60 Mirage 2000-9 à remplacer). Peut-être bientôt une seconde place sur le podium des exportateurs d'armement devant la Russie ?

La Pologne achète français

La Pologne a retenu le H-225M Caracal d'Airbus Helicopters dans le cadre de l'appel d'offres lancé en vue de l'acquisition de 50 hélicoptères de manœuvre. L'appareil va donc maintenant effectuer des tests en Pologne afin de valider ses capacités opérationnelles et techniques. Ce qui permet d'envisager une signature du contrat en septembre. Le montant de ce contrat se situerait entre 2,5 milliards et 3,3 milliards d'euros. Les appareils, tous construits en Pologne, devraient être livrés à partir du début 2017.

Acquisition par la Pologne de 16 Caracal en version transport, 13 en version CSAR (*Combat Search and Rescue*), 8 en version lutte anti sous-marine, 8 pour les forces spéciales et 5 en version MEDEVAC

Il s'agit là d'un très beau succès pour Airbus mais également pour la France. En effet, Airbus s'est imposé face à deux concurrents de poids qui ne manquaient pas d'atouts : le S-70 Black Hawk de Sikorsky et l'AW419 d'Agusta-Westland. Ces deux firmes sont déjà très présentes en Pologne. Sikorsky y dispose d'une ligne d'assemblage pour la version export du Black Hawk (10.000 emplois) et Agusta-Westland a pour filiale le fabricant polonais d'hélicoptères : PZL- Świdnik (3.500 emplois). Airbus, qui a ouvert en février 2015 un centre de recherche et de développement à Lodz (une centaine d'emplois à terme), investira avec ce contrat dans une ligne de montage d'hélicoptères en Pologne. Une deuxième pourrait être envisagée si le Tigre est retenu dans le cadre du prochain appel d'offres qui portera sur la fourniture de 20 à 30 hélicoptères d'attaque. Turbomeca, le motoriste filiale du groupe Safran, devrait également se déployer en Pologne.



Mais cette commande est aussi très importante pour la France puisqu'il s'agit là d'une première dans la relation franco-polonaise. Traditionnellement tournée vers l'armement américain (F16) et un peu vers celui de l'Allemagne (chars Léopard 2), la Pologne s'intéresse désormais au matériel français. Rappelons que les achats d'armement de la Pologne à la France tournaient autour de 53 millions d'euros depuis 2009 (un demi Rafale). Même si les Etats-Unis continuent à s'y tailler une belle part de marché – Raytheon vient de remporter le contrat portant sur la fourniture d'un système de défense aérienne avec son missile « Patriot » pour un montant de 5

milliards d'euros - l'industrie française a maintenant quelque espoir de consolider ses positions dans ce pays. Sans rien enlever à la qualité de nos matériels, la suspension de la livraison des deux BPC à la Russie ainsi que l'arrivée en Pologne de 15 chars Leclerc (12^{ème} cuirassiers) de quatre VBCI (16^{ème} chasseurs), de trois VAB et d'un EBG (13^{ème} génie) pour des manœuvres dans le cadre des mesures dites « de réassurance » face à la Russie ont certainement, aussi, quelque peu contribué à la décision finale en notre faveur.

On sait les Polonais extrêmement inquiets du comportement de leur grand voisin. Aussi ont-ils déjà beaucoup investi en matériels militaires et il leur faudra continuer pour assurer leur défense et pour prendre toute leur place au sein de l'OTAN. De nombreux autres programmes de remplacement et de modernisation vont donc être lancés au cours des prochaines années et cela n'a pas échappé à notre diplomatie économique.

La Pologne a prévu de dépenser 36 milliards d'euros jusqu'en 2022 pour la modernisation de son armée. En 2015, elle dépensera près de 8 milliards d'euros pour sa défense soit 1,96% de son PIB. En 2016, elle atteindra les 2% que les pays membres de l'OTAN doivent consacrer à leur défense. Ce qui fera de la Pologne le meilleur élève de l'OTAN avec l'Estonie qui est le seul pays à dépasser ces 2% en 2015.

Un pick-up créé la polémique

L'armée de Terre sera équipée du pick-up tout-terrain Ford Ranger. Le ministère de la Défense vient d'en commander 1.000 exemplaires pour pallier les carences de son parc vieillissant de Peugeot P4. Ce choix n'a pas été bien accueilli par ses concurrents français. Renault et PSA ainsi que les élus de Franche-Comté où ont été fabriqués les P4 ne comprennent pas que le « *made in France* » n'ait pas été privilégié et craignent pour l'emploi français.

Pour tenter d'éteindre la polémique qui n'a cessé de gonfler au cours du mois passé, l'armée de Terre a dû expliquer les raisons de ce choix.

Compte tenu de la grande usure des P4, l'Armée de terre manque de moyens de transport pour ses activités quotidiennes. Entrés en service en 1983, ces véhicules sont très sollicités tant en France qu'en OPEX, ce qui entraîne le retrait de presque 600 d'entre eux

par an. Aussi l'armée de Terre a-t-elle décidé de commander pour ses besoins immédiats, sur le territoire national, un véhicule tout-terrain pouvant transporter jusqu'à cinq personnes et une tonne de matériel. Trois véhicules étaient alors en compétition : le Citroën Berlingo 4X4 de PSA Peugeot Citroën, le Dacia Duster de Renault et le Ford Ranger. C'est ce dernier qui a donc été choisi. A coûts d'acquisition similaires, seul le Ford Ranger « proposait une charge utile satisfaisante ».



Toutefois, l'armée de Terre précise bien qu'il ne s'agit que d'un achat « à court terme et réduit » et aucunement d'un remplacement du parc entier de P4. Celui-ci fera l'objet d'un programme d'armement pour un véhicule léger tactique polyvalent (VLTP) avec une première commande de 2.450 exemplaires, une seconde de 2.000 exemplaires et une livraison à partir de 2020. Dans ce cadre, un appel d'offres sera bien évidemment lancé auquel les constructeurs français seront invités à répondre.

Mais ceux-ci le pourront-ils avec du matériel 100% « *made in France* » ? Rappelons que le Citroën Berlingo 4X4 est fabriqué en Espagne et le Dacia Duster en Roumanie. Quant au P4, il n'est pas véritablement français puisqu'il s'agit en fait d'un Mercedes classe G motorisé et équipé par Peugeot. De son côté, Ford fournit depuis 1999 les administrations françaises avec ses utilitaires et ses voitures particulières et possède une usine en France, en Gironde.

Le casse-tête des BPC russes

La France ne peut plus repousser la livraison à la Russie du bâtiment de projection et de commandement (BPC) *Vladivostok*. Aussi lui propose-t-elle, pour éviter que l'affaire ne soit portée devant les tribunaux (pénalités, dommages et intérêts...), la résiliation de l'accord sur la livraison des deux BPC - le *Vladivostok* et le *Sévastopol* - et un

remboursement de 784,6 millions d'euros. A cette proposition Paris met une condition : l'autorisation écrite de pouvoir revendre à un tiers les deux navires. Bien évidemment, cette offre ne convient pas aux autorités russes qui en ont rapidement informé la partie française.

Le Kremlin rappelle que sur la commande initiale qui s'élevait à 1,2 milliards d'euros, 890 millions d'euros ont déjà été versés et que si on y ajoute les dépenses engagées au niveau des équipements portuaires pour accueillir les deux navires en Russie ainsi que les frais de formation des équipages son préjudice s'élève à 1,163 milliard d'euros. Par ailleurs, le Kremlin refuse tout accord pour une revente tant que l'argent ne lui sera pas rendu et il en a contractuellement le droit.

Quoi qu'il en soit, les négociations sont désormais lancées pour trouver « une solution de sortie de crise » comme l'annonçait le président François Hollande. Mais il faut aussi reconnaître que la Russie reste en position de force du fait de la défaillance de la France dans l'exécution du contrat puisqu'à tout moment elle peut se retourner vers une cour d'arbitrage. Dans le cas où un accord serait trouvé, que faire ensuite du *Sébastopol* et du *Vladivostok* ? Leur gardiennage, leur entretien et leur sécurité à Saint-Nazaire coûtent très cher (on cite le chiffre de 1,5 million d'euros par mois pour le *Vladivostok*).



Les revendre ne sera pas facile car ils ont été construits en fonction des besoins de la marine russe (système de dégivrage, installations électriques...). Pour les faire reprendre par une marine aux standards OTAN, des travaux de déséquipement et de rééquipement devront nécessairement être entrepris. Cela aura un coût qui risque d'être élevé. Seul le Canada pourrait avoir un intérêt à acquérir ce type de bâtiment. Mais, pour le moment, il ne semble guère intéressé. Une reprise par une marine hors OTAN ? Une piste un peu plus plausible

avec notamment l'Inde qui a lancé un appel d'offres pour l'acquisition de deux à quatre BPC mais qu'elle voudrait voir réalisés chez elle (bon point : elle utilise déjà du matériel russe). Autre candidat possible : la Chine mais qui, elle aussi, voudra certainement les construire. Le marché reste donc étroit et la revente de ces deux BPC risque de prendre du temps surtout si l'on veut leur vente groupée. Par ailleurs, les candidats à la reprise chercheront à s'assurer qu'ils n'auront pas de problèmes diplomatiques avec Moscou et nul doute qu'ils sauront utiliser cet argument faire encore baisser les prix. Quant à la solution de les confier à la Marine nationale qui en possède déjà trois, ce n'en serait pas vraiment une car d'abord elle n'en a pas besoin, ensuite elle serait coûteuse et il faudrait bien évidemment s'attendre à des conséquences sur les programmes prioritaires. Des frégates en moins, par exemple ? Reste enfin le démantèlement : une solution ultime vraiment peu honorable mais qu'il faudrait sérieusement envisager si le Kremlin n'autorisait pas la France à les revendre.

En bref

L'Allemagne, la France et l'Italie ont signé un accord de coopération portant sur un drone de reconnaissance et de surveillance opérationnel en 2025. Une étude de définition va donc être lancée. Elle durera deux ans afin de préparer le développement d'un drone MALE (moyenne altitude longue endurance) qui pourra voler 24 heures à 9.000 mètres d'altitude. Il sera destiné à des missions de renseignement à longue distance, de surveillance et de reconnaissance. Il n'est pas prévu qu'il soit armé. Trois industriels sont d'ores et déjà associés au projet : Airbus Defence and Space, Dassault Aviation et Finmeccanica. L'Espagne et la Pologne ont également manifesté leur intérêt.

Le VBCI (véhicule blindé de combat d'infanterie) de Nexter n'a pas été retenu pour équiper les forces armées danoises qui lui ont préféré le Piranha V de General Dynamics. Le marché portait sur 200 véhicules et une option sur 200 autres supplémentaires. Le Liban n'en n'ayant pas voulu non plus, les Emirats arabes unis ne donnant aucune nouvelle, tous les espoirs d'une première référence à l'exportation se tournent désormais vers le Qatar. Celui-ci, qui a besoin de plusieurs centaines de véhicules, a décidé de démarrer

une campagne de tests cet été et ne donnera sa réponse que l'année prochaine.

Thalès a lancé avec succès, le 26 avril dernier, depuis Kourou (Guyane) le satellite de télécommunications militaires Sicral 2.

Ce satellite, fruit d'une coopération entre le ministère de la Défense italien et la Direction générale de l'armement (DGA), est destiné à renforcer les ressources en télécommunications militaires de l'Italie et de la France. Sicral 2 « fournira des liaisons stratégiques et tactiques, en soutien à toutes les plateformes terrestres, navales et très longue distance. Il équipera les Rafale de l'armée de l'Air et de l'Aéronavale à partir de 2018 (standard F3-R). Le Meteor est issu d'une coopération, démarrée en 2013, entre l'Allemagne (Bayern-Chemie), l'Espagne (Inmize), la France (MDBA-France), l'Italie (MDBA-Italie), le Royaume-Uni (MDBA-UK) et la Suède (Saab). Il participe ainsi au renforcement de la base industrielle et technologique de défense européenne dans le domaine des missiles.

La FREMM Aquitaine a tiré, avec succès, un missile de croisière naval. Une première en Europe.

LES DEPUTES ATTIRENT L'ATTENTION DE MONSIEUR LE MINISTRE DE LA DEFENSE...

M. François Cornut-Gentille (UMP – Haute-Marne) sur la défense sol-air. Il demande quel est l'état d'avancement des travaux de modernisation du système Crotale et les acquisitions envisagées par l'armée de l'Air de cette version modernisée. (JO du 26/05/2015).

M. François Cornut-Gentille (UMP – Haute-Marne) sur la construction budgétaire. Il demande quelles sont, pour chaque exercice budgétaire depuis 2008, les hypothèses retenues et le bilan constaté en m3 des besoins en carburants opérationnels, carburateurs et combustibles de navigation pour l'ensemble des forces. (JO du 26/05/2015).

M. Jacques Bompard (non-inscrit – Vaucluse) sur l'armée française qui se meut grâce à des voitures américaines et non pas françaises. Il demande d'annuler les promesses de vente auprès des marques américaines et de promouvoir celles françaises. (JO du 19/05/2015).

aériennes des forces armées pour en assurer la sûreté et la sécurité en interne comme en externe ». Ce satellite a été réalisé par Thalès Alenia Space et Telespazio qui forment la *Space Alliance* au sein des groupes Thalès et Finmeccanica.

Le 28 avril dernier, un missile air-air Meteor a été tiré pour la première fois contre une cible aérienne à partir d'un Rafale mis en œuvre par la DGA « essais en vol » de Cazaux. Ce missile qui fonctionne en mode « tire et oublie » peut intercepter des cibles à

M. Laurent Furst (UMP – Bas-Rhin) sur les conditions de vente de 27 appareils militaires de type « Rafale » par Dassault Aviation à l'armée de l'air qatarie et sur les éventuelles contreparties promises par la France au gouvernement du Qatar pour ce contrat. Il demande quelles sont les conditions dans lesquelles L'Etat a pu intervenir dans cette vente et le soutien apporté au constructeur aéronautique. Il souhaite en particulier connaître les engagements qu'a pu prendre l'Etat sur d'autres secteurs d'activité pour faciliter cette vente. (JO du 19/05/2015).

M. François Cornut-Gentille (UMP – Haute-Marne) sur les externalisations au ministère de la Défense. Il demande de dresser l'inventaire des opérations d'externalisation menées depuis 2002, d'indiquer pour chacune d'elles si elles sont en cours, à l'étude ou abandonnées, ainsi que la nature du contrat passé avec le prestataire retenu. (JO du 19/05/2015).

M. Jean-Jacques Candelier (Gauche démocrate et républicaine – Nord) sur le respect de la Constitution. Aucun débat n'a eu lieu dans l'hémicycle dans les jours suivants le lancement de l'opération Barkhane, aucune demande de prolongation n'a été présentée devant le Parlement par le Gouvernement, contrairement à ce que stipule l'article 35 de la Constitution (vote au bout de quatre mois). Il demande si l'opération Barkhane se déroule conformément à la Constitution. (JO du 12/05/2015).

M. Marcel Bonnot (UMP – Doubs) sur la passation d'un marché public de véhicules tout terrain à un constructeur américain. Concernant les 3.000 véhicules restants, il demande de préciser les garanties que l'Etat peut offrir aux salariés du secteur automobile qui se sentent

victimes d'un « deux poids deux mesures » et comment il entend peser pour inscrire la réciprocité de ces passations dans le traité TAFTA. (JO du 12/05/2015).

M. François Cornut-Gentille (UMP – Haute-Marne) sur les exportations d'armement. Il demande de préciser les actions menées « en propre » par ODAS pour favoriser la passation de contrats commerciaux avec les autorités saoudiennes et d'en indiquer les modalités de financement. (JO du 12/05/2015).

M. Jacques Kossowski (UMP – Hauts-de-Seine) sur les capacités opérationnelles de l'A400M. Il s'interroge sur les raisons qui ont causé des retards dans la mise au point définitive de l'appareil. Les relations entre la DGA et l'industriel ont-elles été suffisamment étroites lors de la conception ? Il demande si le programme d'acquisition de l'A400M par l'armée française est remis en cause par son ministère ? (JO du 12/05/2015).

M. Patrick Hetzel (UMP – Bas-Rhin) sur le renforcement de certains moyens critiques des forces armées (cyberdéfense, hélicoptères...). Il souhaite connaître les intentions du

Gouvernement en la matière. (JO du 05/05/2015).

M. Patrick Hetzel (UMP – Bas-Rhin) sur l'évolution du budget des armées en matière de financement du matériel. Il souhaite savoir quelles sont les intentions du Gouvernement afin de revoir les orientations actuelles de la loi de programmation militaire en la matière. (JO du 05/05/2015).

M. Patrick Hetzel (UMP – Bas-Rhin) sur le schéma d'emploi prévu par la loi de programmation militaire et sa possible évolution en particulier en ce qui concerne le nombre de postes à « sauver ». Il souhaite connaître les intentions du Gouvernement en la matière. (JO du 05 :05/2015).

M. François Cornut-Gentille (UMP – Haute-Marne) sur le logiciel de paie du ministère de la Défense. Il demande de préciser la montant des indemnités désormais dues par le ministère de la Défense à la société Steria à la suite de l'abandon de Louvois. (JO du 05/05/2015)

Fondation Méditerranéenne d'Etudes Stratégiques

Maison des Technologies – Place Georges Pompidou – F 83000 TOULON

Téléphone : 33 (0)4 94 05 55 56 – Télécopie : 33 (0)4 94 05 55 89